

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 316

Artikel: La quinzaine féministe : la pétition fédérale au Conseil National. - Des journalistes qui ne sont pas à la page. - La mort de M. Stresemann. - Les problèmes féministes à la Conférence internationale du travail

Autor: E.Gd. / Stresemann

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr 5.—
 ETRANGER... . 8.—
 Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
 Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

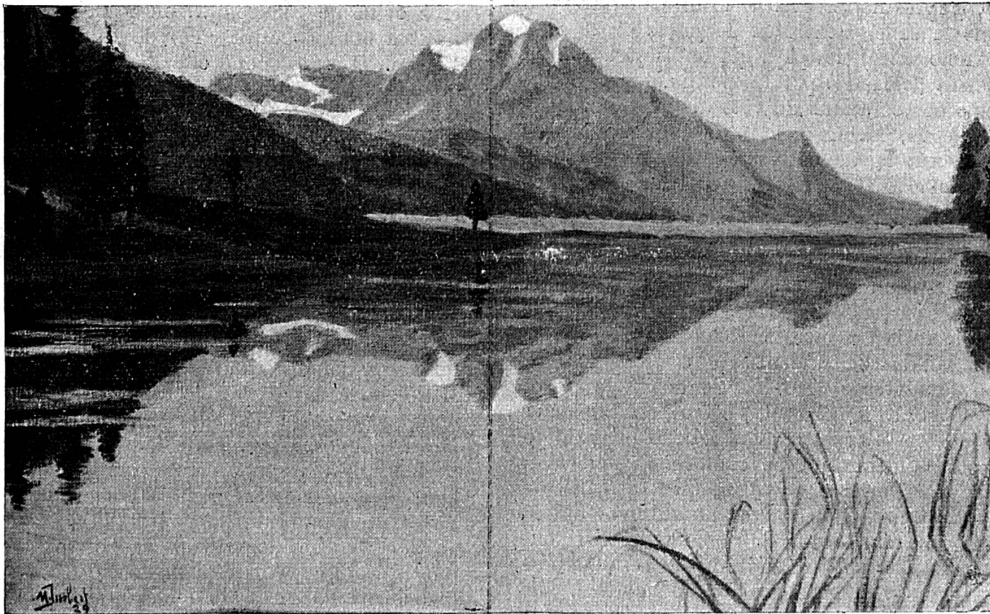
ANNONCES

12 insert. 24 insert.
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, . 80.— 120.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : La Quinzaine féministe: E. GD. — Après la pétition. — De ci, de là... — L'Alliance à Hérisau (avec deux illustrations): E. GD. — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale: A. LÉUCH. — Notre Bibliothèque: *La vie morale, de l'amour au mariage.* — Association suisse pour le Suffrage féminin: réunion annuelle des Présidentes de Sections. — Carnet de la Quinzaine. — *Feuilleton:* Exposition de femmes peintres, sculptrices et décoratrices (avec deux illustrations): P. S.



A l'Exposition genevoise des Femmes peintres, sculptrices et décoratrices
 Marg. IMBERT-JAQUES: *Lac de Montagne*

Cliché Kündig

Voir art. page 160

La Quinzaine féministe

La pétition fédérale au Conseil National. — Des journalistes qui ne sont pas à la page. — La mort de M. Stresemann. — Les problèmes féministes à la Conférence Internationale du Travail.

Le principal événement de cette quinzaine a été, pour nous, suffragistes suisses, les débats au Conseil national sur notre pétition.

Débats fort écourtés, d'ailleurs, quant au fond même de la question, si, d'autre part, ils se sont étendus sur toute une matinée, étant agréablement coupés en deux par les discussions sur la lettre de gage, qui, apparemment, tenait davantage à

cœur à ces messieurs. Ou bien était-ce pour nous exercer à la vertu première de toute suffragiste: la patience, qu'après avoir entendu, dès 8 heures du matin, le rapporteur français de la Commission des pétitions, M. Rais, on a attendu le moment où toutes les maîtresses de maison, toutes les mères de famille, présentes à la tribune, étaient rentrées chez elles pour accueillir leurs enfants retour de l'école et préparer le repas de leur seigneur et maître, pour donner la parole à M. Oprecht, rapporteur allemand? Cela est le secret de M. Walther, le président du Conseil National, que l'intention manifestée par plusieurs d'entre nous d'assister à cette discussion a certainement ennuyé. Nous eussions pu d'ailleurs lui éviter cet ennui, sachant aussi bien que les aimables journalistes romands qui ont tenu à nous faire la leçon ensuite, que le rapport de la Commission des pétitions était simplement une affaire de forme, et que les véri-

tables débats ne s'engageraient que lorsque le Conseil fédéral présenterait (quand ? ?) un message aux Chambres. Seulement, comme on nous avait informées, d'autre part, que M. Oprecht avait l'intention de toucher néanmoins au fond de la question, il était bien naturel que celles des suffragistes se trouvant dans la ville fédérale à qui cela a été possible soient montées à la galerie ce matin-là. Ce n'étaient point évidemment, comme l'a gaillardement relevé le correspondant de la *Suisse*, des Vénus ou des Pompadour; mais pour contempler les Adonis et les Louis XV qui composent notre Chambre Basse, ou qui siègent à la tribune des journalistes, cela n'était sans doute point absolument nécessaire...

Sur ces débats, ou plutôt sur les rapports de la Commission, puisque on ne discuta pas, il y a peu à dire. M. Rais (La Chaux-de-Fonds) n'est point un partisan du vote des femmes: nul n'en ignore, d'ailleurs, dans la ville qui l'a envoyé siéger sous la coupole du Palais fédéral. Qu'il ait défendu sa thèse avec des arguments nouveaux, c'est ce qu'il serait présomptueux d'affirmer: aux hommes la politique, aux femmes le foyer... vous connaissez le vieux refrain. Que 171.000 femmes demandent le droit de vote, et que 77.000 hommes appuient cette demande, ne décèle pas, paraît-il, un mouvement d'opinion qui vaille que l'on en tienne compte, car, pour M. Rais, l'argument de justice est insuffisant. C'est tout comme argumentation, et c'est peu. M. Oprecht (Zurich), au contraire, a défendu le vote des femmes, s'appuyant sur certaines des données statistiques qui sont indiquées dans notre brochure, montrant, d'après notre carte de l'Europe suffragiste (qui, distribuée dans la salle, fleurissait de jaune et de bleu les pupitres de nos honorables), les pays qui ont déjà accompli la réforme actuellement demandée par les pétitionnaires, et insistant sur le principe démocratique du vote des femmes. Contrairement à son collègue, M. Oprecht a estimé que 77.000 signatures d'hommes, soit la valeur d'une initiative constitutionnelle et demie, et 171.000 signatures féminines représentent un mouvement en marche qui ne se laissera pas arrêter; et il a cité avec à-propos une parole prononcée par M. Motta, lors de la discussion des motions Greulich-Göttisheim, voici dix ans: « On peut affirmer qu'il n'y a aucune incompatibilité entre les devoirs de l'électrice et ceux de la famille. » M. Oprecht a encore indiqué comment la Commission des pétitions a adopté à l'unanimité une motion demandant au Conseil fédéral d'étudier la question du suffrage féminin, la minorité qui avait demandé que l'on chargeât le Conseil fédéral de rapporter « dans le sens » du suffrage s'étant ralliée à cette proposition moins avancée, et qui, évidemment, ne compromet personne. Puis cette motion de la Commission fut adoptée sans discussion, alors que, au contraire, étaient écartées diverses autres pétitions, notamment celle d'un sieur Störi, de Bâle, qui contenait les plus extraordinaires affirmations sur les résultats imprévus du vote des femmes: si la génération actuelle n'a plus de dents, c'est, paraît-il, la faute des suffragettes, qui se refusent à allaiter leurs enfants, et qui passent leur temps à se polir les ongles... Quelles révélations!

Et voilà. Rien de spécialement enthousiasmant, on le voit, mais rien de spécialement décourageant non plus: si bien que nombre de celles qui étaient à la tribune ont tenu par leurs applaudissements à manifester leur satisfaction. Ce qui leur a valu une admonestation de M. Walther, et ce qui a amené certains journalistes, ou plutôt correspondants de certains journaux romands à se voiler vertueusement la face devant les impardonnables écarts de conduite « de ces poules douchées d'eau froide », de « ces suffragettes rouges », qui, selon eux, après avoir écouté « bouche bée comme les barbares de Salammbô pendant le sacrifice de Moloch », avaient ensuite, toujours selon eux, « trépanné d'impudence dans les tribunes »... Comparaison et détails, qui, nul doute, feront la joie de ceux de nos lecteurs qui connaissent bien les membres de nos Sociétés suffragistes bernoises! Mais on excusera les auteurs de ces phrases malencontreuses si l'on songe que ce ne sont, nous y insistons, que des correspondants de journaux, et non pas de vrais journalistes. Car nous ne pourrions croire que de vrais journalistes fussent encore si mal informés, si en retard sur leur époque, si peu à la page pour tout dire, pour se servir encore, dans

leurs comptes-rendus, de ces vieux clichés usés, caricatures désuètes, qui ont trainé, il y a vingt ou vingt-cinq ans de cela, dans tous les journaux du boulevard. Le vote des femmes, Messieurs? mais, quand on en rit encore, on s'avoue aussi démodé que si l'on portait des bottines à élastique et des pantalons à sous-pied. Voyez nos grands confrères de tous pays, bien informés eux, mieux informés que vous, pour la bonne raison que le suffrage des femmes est devenu pour nombre d'entre eux une réalité concrète: lequel d'entre eux, — sauf quelque atterré, amoureux d'archaïsme — oserait, sous peine de se faire laver la tête par son directeur, parler des femmes qui veulent voter, comme vous l'avez fait? Le vote des femmes, on l'admet, on le constate, on le respecte. Ou on le combat. C'est un droit. Mais en plaisanter à votre façon, c'est s'avouer irrémédiablement ignorant de ce qui se passe partout ailleurs que chez nous. Et c'est par conséquent prouver tout simplement que l'on ne sait pas son métier.

* * *

— Que va être maintenant le sort de notre pétition, nous a-t-on demandé. Eh bien: c'est le tour de la Commission du Conseil des Etats, qui se prononcera, selon toute prévision, dans le même sens que celle du National; puis c'est — et là vont commencer les difficultés — le *Message* du Conseil fédéral. Car, lorsque l'on sait que sur sept membres de notre gouvernement, un seul est favorable à notre revendication, mais appartient à un parti qui lui est hostile, que cinq autres nous sont nettement opposés, et que le septième, assure-t-on, oscille et hésite beaucoup... on peut se demander très sérieusement à quoi aboutira « l'étude » dont a été chargé le Conseil fédéral, et aussi quand elle aboutira? Car si nous avons bonne mémoire, il y a plus de dix ans, puisque c'était en juin 1919, que le Conseil fédéral a déjà été chargé « d'étudier » les motions Greulich-Göttisheim, et cette étude, nous n'en avons jamais vu le résultat. C'est aussi que M. Motta est persuadé, et sur ce point, nous sommes complètement d'accord avec lui, que ce n'est pas par la voie fédérale que le suffrage féminin débitera en Suisse, mais bien par la voie cantonale, les cantons étant, il nous l'a dit lui-même, et son expression est juste, « les laboratoires sociaux de la Confédération ». La preuve en est d'ailleurs que, par cinq fois, des Parlements cantonaux ont réservé aux vote des femmes un accueil et une majorité qu'il n'a jamais trouvés jusqu'ici aux Chambres fédérales. Il a échoué devant les électeurs, cela est certain: mais qui de nous ayant passé par l'épreuve du feu de ces votations populaires n'a pas expérimenté que la Cause y ait gagné en importance, en respect même, de la part de ses adversaires, alors que nous n'avons qu'à songer aux 6 électeurs suffragistes du canton d'Unterwald, à ceux de Zoug, du Tessin, au mot d'ordre donné dans les cantons catholiques, pour nous rendre compte du résultat catastrophique qu'obtiendrait actuellement une consultation populaire de la Suisse entière! On le sait bien d'ailleurs, parmi nos adversaires, puisqu'un journal catholique a déclaré que le meilleur moyen de se débarrasser une fois pour toutes des suffragettes et du suffragisme était de pousser les choses jusqu'à la votation populaire...

C'est pourquoi nous pensons que, tout en veillant à la marche lente, très lente de la pétition aux Chambres fédérales, il est utile pour ceux des cantons où la pétition a rencontré un accueil favorable d'envisager sans tarder, et avant que ne s'assoupisse l'intérêt qu'elle a provoqué, une activité cantonale qui puisse profiter de la propagande suffragiste faite par elle. Nous savons que, dans un canton en tout cas, les leaders suffragistes s'en préoccupent, et que des démarches sont en cours. Nous aurons à en reparler sous peu.

* * *

La mort si brusquement survenue de M. Stresemann a été pour beaucoup de suffragistes internationales un coup inattendu et frappant. Non pas que M. Stresemann fût un féministe militant, et même il avait été assez vivement critiqué par les organisations féministes à cause des malencontreuses paroles prononcées par lui au Conseil de la S. d. N., quand, à M. Dandurand, représentant du Canada, qui demandait la nomination de femmes au Comité Economique consul-

tatif, il répondit qu'il serait loin d'être enchanté si le Conseil désignait une femme dans cet organisme, la tâche des femmes se limitant à s'occuper de questions humanitaires. Mais toutes celles d'entre nous qui ont suivi les problèmes internationaux au cours de ces dix dernières années savent comment c'est grâce à la politique de M. Stresemann, à cette politique qui ouvrit les yeux à beaucoup de ceux qui avaient pensé autrefois comme lui, et qui constituent maintenant cette Allemagne nouvelle en laquelle nous mettons tant d'espoirs — comment c'est à cette politique que nous devons d'avoir vu se renouer des relations qui nous étaient précieuses, d'avoir pu reprendre une activité commune bienfaisante pour la collectivité internationale. C'est pourquoi nous tenons à dire ici toute notre sympathie aux féministes allemandes que ce coup atteint directement, les assurant que nous comprenons comme elles qui elles viennent de perdre.

* * *

La neuvième session de la Conférence Internationale du Travail, qui s'est ouverte le 10 octobre à Genève, ne semblait pas devoir au premier abord présenter un intérêt spécial pour les femmes, puisqu'elle est consacrée uniquement à des questions d'ordre maritime, et qu'il s'agit là d'une profession qui ne compte pas de femmes. Mais il a vite apparu que l'un des problèmes dont aura à s'occuper la Conférence, soit l'amélioration des conditions de séjour des marins dans les ports, touche de très près aux intérêts des femmes et des féministes, car les femmes constituent un facteur important du séjour dans les ports de ces grands enfants que sont les marins à terre. Nos lecteurs n'ont pas oublié notamment la résolution votée à l'unanimité par notre Congrès de Berlin, sur la proposition de sa Commission d'unité de la morale, contre une des recommandations proposées à la Conférence: celle d'instituer un contrôle médical des femmes qui ont des rapports avec les marins, afin de diminuer la fréquence inquiétante des maladies vénériennes. C'était ni plus ni moins qu'un retour à la réglementation de la prostitution, et de tous les côtés, de la part de toutes les Associations de moralité publique, les protestations et les résolutions ont convergé sur le Bureau International de Travail, qui, finalement, a lui aussi pris très catégoriquement position dans son rapport officiel contre ce système désuet, inefficace, condamné par les autorités médicales, et que combat de façon indirecte, en attendant de pouvoir le faire de façon directe, la S. d. N., si bien qu'il y a lieu d'espérer que la Conférence repoussera cette proposition. Mais il n'en est pas de même d'une autre, très importante aussi au point de vue féministe et qui rencontre des sympathies non seulement parmi des personnalités de la Conférence, mais aussi dans certains milieux féminins: c'est celle d'interdire l'emploi de femmes comme serveuses dans les établissements où l'on sert des boissons alcooliques. Au premier abord, nous en convenons, et quand on songe à tout ce qui se passe dans ces établissements, cette mesure peut paraître indiquée; mais, à la réflexion, on se rendra vite compte que, tout en portant une grave atteinte au principe du droit au travail de la femme, elle est d'autre part d'application à peu près impossible. Comment peut-on s'imaginer, en effet, que des marins, désireux de rencontrer des femmes, d'autant plus désireux, assure-t-on, après les périodes de continence forcée que leur ont imposées les longues traversées, n'aillent pas en chercher ailleurs s'ils n'en trouvent pas dans les établissements situés près des docks? qu'ils n'amèneront pas avec eux celles qu'ils pourront rencontrer dans la rue? ou dans des boutiques où ils iront acheter du tabac et des chemises? Il faudrait alors étendre cette interdiction à d'autres établissements situés en dehors des docks, et toujours davantage jusqu'à y comprendre les restaurants et les hôtels de la ville tout entière; il faudrait, pour être logique, interdire aux femmes de circuler près des docks, de monter dans les trams y conduisant, etc., etc. C'est l'impossibilité même, et un des rapports présentés à l'occasion de cette Conférence reconnaît aussi que ce système n'a pas donné de bons résultats, parce que des exceptions avaient dû être faites pour les membres féminins de la famille du tenancier, ce qui se comprend également fort bien, Inopérante et inefficace, cette proposi-

tion est aussi injuste, nous le répétons, envers des femmes parce qu'elle les prive de leur gagne-pain pour protéger des hommes qui ne savent pas se contrôler eux-mêmes.

Quelques Associations féministes internationales, l'Alliance Internationale pour le Suffrage notamment s'en sont immédiatement occupées. L'Alliance a déjà discuté de près cette question avec M. Thomas, directeur du B. I. T., lors des réunions de septembre à Genève; elle vient d'adresser à tous les délégués une lettre dans laquelle elle demande d'autres mesures de protection des marins, notamment des règlements de police stricts, l'interdiction de l'emploi de jeunes gens de deux sexes au-dessous de 18 ans, et des œuvres constructives de protection des marins, comme il en existe déjà dans beaucoup de grands ports (cercles, restaurants, bibliothèques, dispensaires, terrains de jeux et de sports, bains, cinémas, etc., etc.), placés sous la surveillance de Commissions composées d'hommes et de femmes. Car, que de graves abus existent contre lesquels il faut lutter, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais nous ne croyons pas du tout que ce soit par une mesure purement unilatérale que l'on y parviendra.

E. Gd.

Après la Pétition

Le Comité de la pétition fédérale pour le suffrage féminin nous adresse son rapport de clôture (le Grand Comité a été déclaré dissous le 28 septembre dernier, mais le Bureau Exécutif de 15 membres subsiste comme corps régulièrement constitué pour suivre la pétition à travers les différentes phases de son existence), duquel nous extrayons les renseignements et les chiffres suivants:

Des demandes de collaboration pour la pétition ont été adressées à 107 organisations et à 35 partis politiques, desquels 23 organisations et 2 partis politiques ont accepté. Des Commissions cantonales ont été constituées dans 12 cantons: ceux où existaient déjà des Sections de l'Association suisse pour le Suffrage, alors que dans les 10 autres cantons, dans les cantons catholiques surtout, il n'a pas été possible de constituer ces Commissions, et il a fallu recourir aux bons offices de personnes de confiance.

Le Comité d'action a édité les publications suivantes:

25.000 feuilles de signatures à 50 noms chacune (chiffre trop considérable, car un grand nombre n'ont pas été utilisées et ont dû aller au pilon).

500.000 feuilles volantes (texte allemand, français et italien).
Le fait que les cantons romands et le canton de Bâle ont préféré des manifestes mieux adaptés à leur propagande a rendu ce tirage trop considérable, 140.000 feuilles restant encore inutilisées.

30.000 cartes postales illustrées (carte suffragiste de l'Europe).

22.000 timbres-réclame.

1.000 brochures *La question du suffrage féminin en Suisse* en français et 1.000 en allemand. (Cette brochure est aussi appelée *Manuel du conférencier*.)

En outre, l'Association suisse pour le Suffrage a largement répandu, en Suisse allemande la brochure du pasteur Schwarz, et en Suisse française la petite brochure illustrée *Le vote des femmes*, compilée par M^{lle} Gourd.

Toutes ces publications ont naturellement lourdement chargé le budget, dont le montant minimum prévu (10.000 fr.) n'a cependant été dépassé que de très peu. Les dépenses sont, en effet, de 10.426 francs, dont la plus grosse part a consisté en frais de secrétariat (2513 fr. 30) et en frais d'impression (affiches, brochures, feuilles volantes, cartes illustrées, annonces, etc., etc.: 5.298 fr. 15). Les indemnités de voyage, les frais de port, de télégrammes, etc., représentent le solde. Il est à noter que la caisse centrale n'a alloué aux cantons que la petite somme de 373 fr. 15, ceux-ci ayant subvenu eux-mêmes aux frais de leur travail, et dépensé ainsi au total entre eux tous la somme de 20.874 fr. Le rapport n'indique pas les moyens employés par les cantons pour réunir ces fonds, ce qui aurait été intéressant à savoir, mais en ce qui concerne la caisse centrale, celle-ci a reçu les sommes suivantes: